



Paris, le 26 septembre 2008

# Communiqué final

## **Conseil « Compétitivité » des ministres en charge de la recherche Bruxelles – 26 septembre 2008**

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et ses homologues européens se sont réunis à l'occasion d'un Conseil compétitivité à Bruxelles.

Cette réunion du Conseil Compétitivité a permis de poursuivre le travail engagé par la présidence slovène pour relancer la construction de l'Espace européen de la Recherche (EER) suite au Livre vert de l'an dernier pour doter l'EER d'instruments qui en favoriseront son efficacité.

Le Conseil a adopté ainsi des conclusions sur le partenariat européen pour les chercheurs qui a pour but de favoriser leurs carrières et la mobilité grâce à un engagement des Etats-membres et de la Commission. Ce partenariat décline une série d'objectifs comme le décroisement des recrutements, la portabilité des couvertures sociales.

A cette occasion, Valérie Pécresse a rappelé l'importance qu'elle accordait à la définition d'un statut européen du chercheur. Il s'agit notamment de l'une des pistes que devront examiner, d'ici le prochain Conseil Compétitivité, les ministres portugais et luxembourgeois, José Mariano Gago et François Biltgen, à qui Valérie Pécresse et Xavier Bertrand ont confié, au nom de la Présidence française de l'Union européenne, une mission sur ces sujets.

La Commission a présenté son projet de règlement sur le statut juridique des infrastructures de recherche d'intérêt européen, et sa Communication sur la stratégie de coopération internationale de l'EER. Le projet de règlement a pour objectif de faciliter l'établissement de nouvelles grandes infrastructures de recherche en Europe, grâce à un cadre juridique communautaire unique.

La ministre a souhaité que le Conseil débattenne de la Communication présentée la Commission sur la programmation conjointe. Alors que seuls 15% des dépenses de recherche en Europe sont coordonnés au niveau européen (par des programmes communautaires ou intergouvernementaux), ce nouvel instrument proposé par la Commission suite au Livre Vert sur l'Espace européen de la recherche doit permettre une coordination des programmes et des moyens de recherche des Etats membres, sur une base volontaire et à géométrie variable, autour des grands objectifs sociétaux définis en commun.

Cette réunion a également permis d'avancer sur des pistes concrètes de nouvelles coopérations thématiques au sein de l'EER :

- le Conseil a adopté des conclusions afin de formaliser un engagement commun des Etats membres contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer. Il s'agit d'une suite directe de la réunion informelle qui s'est tenue à Versailles en juillet dernier. Cet engagement commun a valeur d'expérience pilote de ce à quoi devrait ressembler une future programmation conjointe.
- la Commission a présenté une stratégie européenne en matière de recherche marine et maritime.

Enfin, ce Conseil a été l'occasion pour les ministres de se prononcer sur le code de conduite pour la recherche en nanosciences et nanotechnologies que la Commission avait adopté sous la forme d'une Recommandation en février dernier. Cela traduit concrètement la priorité de la Présidence française : « la science au service de la société ».

Contacts presse :

Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Marion Lamure – 33 1.55.55.84 32 – [marion.lamure@recherche.gouv.fr](mailto:marion.lamure@recherche.gouv.fr)

Pôle presse - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Cécile Braghieri – 33 1.55.55.99.12 – [cecile.braghieri@recherche.gouv.fr](mailto:cecile.braghieri@recherche.gouv.fr)